



EXEMPLES DE QUESTIONS A POSER SUR LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DU COLLEGE

Sur les EPI :

- Qu'y a-t-il sous le mot « interdisciplinarité » ? Un travail avec plusieurs enseignants face à un groupe ? Un travail en concertation ? Un travail disciplinaire suivant une problématique ou un thème commun ?
- Comment travailler sur des EPI durant 3 ans quand les équipes changent d'une année à l'autre ou qu'on a du mal à rencontrer les collègues qui sont en service partagé ?
- Comment sera prise en compte la nécessaire concertation dans le temps de travail et la rémunération ?
- Quelles disciplines participeront aux EPI ? Celles qui l'auront choisi ? Celles qui auront besoin des heures pour compléter les services ? Que deviendront dans ce cadre le latin, les langues, les disciplines à petit horaire (arts plastiques, musique ? ...)
- La mise en place des EPI ne va-t-elle pas conduire à une annualisation du temps de travail ? (rappel : celle-ci n'est pas actée dans le nouveau décret qui réaffirme le statut dérogatoire de l'éducation nationale aux 1607 h dues par les autres fonctionnaires et donc un service hebdomadaire d'enseignement limité par un horaire maximum face à la classe).
- Comment finir son programme disciplinaire si les EPI amputent l'horaire de la discipline ?

Sur l'AP :

- Quels contenus ? pour quels élèves ? quelles modalités : en groupes ? en classe entière ?
- Les EDT seront-ils faisables avec la multiplication des classes en « barrettes » sachant que de nombreux établissements fonctionnent avec des collègues en services partagés sur plusieurs autres établissements du secteur ?
- Comment finir son programme disciplinaire si l'AP ampute l'horaire de la discipline ?

Sur le fonctionnement en cycles et les programmes :

- Comment organiser la concertation avec les multiples écoles primaires du secteur pour le cycle 3 ? sur quel temps ? (tenir compte des distances d'un établissement à l'autre en zone rurale). Avec quelle rémunération ?
- Qui décidera de la répartition du programme sur les différentes années du cycle ? Que se passera-t-il pour les élèves qui changeront d'établissement en cours de cycle ?
- Comment gérer la mise en place des nouveaux programmes sur les 4 années d'un coup ? Comment s'articuleront-ils avec les anciens programmes pour les élèves de 5^e, 4^e, 3^e ? Comment mettre en place de nouveaux enseignements à la prochaine rentrée sans manuels pour certaines disciplines ?
- Quel accompagnement pédagogique les inspecteurs prévoient-ils pour aider les enseignants ?

Sur la préparation de la rentrée 2016 (moyens, DHG) :

- Quels postes risquent d'être supprimés du fait de la réforme ? Que deviendront les collègues victimes de mesure de carte scolaire (en allemand par exemple), si c'est la même chose partout ?
- Y aura-t-il des moyens supplémentaires pour mettre en place les nouvelles mesures ? Sous quelles formes ?
- Le crédit photocopie sera-t-il suffisant pour pallier l'absence de manuels ?